

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1004 du 25/07/2023

Arrêté du 19 juillet 2023

ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION NATIONALE D'ENQUÊTES FISCALES

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur de l'État du deuxième grade de l'intérim de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales.

Date d'application : 1^{er} septembre 2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION NATIONALE D'ENQUÊTES FISCALES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM
DE LA DIRECTION NATIONALE D'ENQUÊTES FISCALES**



ARRÊTÉ

chargeant un administrateur de l'État du deuxième grade
de l'intérim de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié relatif à la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2023 portant promotion et nomination d'administrateurs des Finances publiques, d'un administrateur de l'État et d'un administrateur général des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article premier

M. Florent TESSON, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, adjoint au directeur, chargé de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, est chargé de l'intérim de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, en remplacement de M. Philippe-Emmanuel DE BEER.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1^{er} septembre 2023.

Article 3

L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances Publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 19 JUILLET 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
LA CHEFFE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

VALÉRIE SÉGUY

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756